



# Rapport Financier 2023

---

juin 2024

## Le bilan 2023

Nous pouvons constater sur 2023 une forte croissance des ressources lucratives, 145k€ en 2023 contre 99k€ en 2022, qui comprennent ADN Booster, les partenariats ADN Festival, les actions comme le Safari des Métiers.

Cela confirme l'obligation que nous avons pressenti de basculer sur une fiscalisation de l'association au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En parallèle, nous voyons une hausse des valorisations de temps bénévoles, avec 4 474 heures en 2023 contre 3 451 heures en 2022 !

Un engagement entraînant une hausse de + 60k€ de 2022 à 2023.

La répartition subvention / cotisation reste relativement stable autour de 60% de subvention pour 40% de cotisations.

## Les produits

Les cotisations encaissées en 2023 s'établissent à 409 k€ soit une belle progression de 37k€.

Au titre des recettes lucratives, il convient de remarquer toujours une forte augmentation pour un montant total de 145 k€ en 2023 contre 99k€ en 2022, principalement générée par le produit de l'ADN Festival et des SAFARIS des métiers sur les différents territoires ; à cela s'ajoute le sponsoring renouvelé par Baker Tilly STREGO et les prestations facturées à ADN Booster dans le cadre de la convention intragroupe

729 k€ de subventions ont été perçues en augmentation de 53 k€. Ces subventions ont été reçues dans le cadre des projets et conventions suivantes :

- **Développement économique : 400 k€**
  - Pays de La Loire : ~300 k€
  - ADEME : ~16k€
  - La Roche sur Yon : ~5k€
  - Nantes Métropole : ~50k€



- DIVA : ~30k€
- **Emploi et Formation : 170 k€**
  - DRETTTS PDL : ~100k€
  - Région Pays de la Loire : ~20k€
  - La Roche sur Yon : ~10k€
  - Angers Loire Métropole: ~10k€
  - Nantes Métropole: ~30k€
- **ADN Bretagne : 159 k€**
  - Région Bretagne : ~115k€
  - CD 35 : ~5k€
  - Rennes Métropole: ~35k€
  - Brest Métropole: ~2k€

#### **Soit par catégorie :**

- Etat - Agence de la Transition Écologique (ADEME) 16 000 €
- Collectivités territoriales - Régions 435 250 €
- Collectivités territoriales - Départements 5 000 €
- Collectivités territoriales - Métropole et Agglomérations 144 000 €
- Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités 99 850 €
- Union Européenne 29 760 €

#### **Concernant la contribution bénévole :**

La contribution bénévole est de son côté valorisée à 284 556 € et se décompose ainsi :

- pour l'action "Développement économique" : 2 543 heures réalisées et valorisées à 162 057 € ;
- pour l'action "Transition numérique" : 305 heures réalisées et valorisées à 17 944 € .
- pour l'action "Com/SI" : 144 heures valorisées à 10 462 € ;
- pour l'action "Emploi et Formation" : 342 heures réalisées et valorisées à 20 419 € ;
- pour l'action "ADN Bretagne" : 1 140 heures réalisées et valorisées à 73 674 €.

#### **Les charges**

D'un point de vue RH, l'association compte 13 salariés dont 3 en contrat d'apprentissage. Évolution en ETP de 11,36 ETP en 2022 à 12,60 ETP en 2023.

Le total des charges de personnels passent ainsi de 689 559 € en 2022 à 726 793 € en 2023 soit une augmentation de 5,4% intégrant 9k€ suite à la mise en place des tickets restaurants & la formation (+ 3k€).



Les charges de fonctionnement sont en augmentation par rapport à l'année précédente, de 426 667€ à 531 479 €, principalement liée à une augmentation des frais de sous-traitance ( chantier SI Odoo ), plus évolution des coûts de vie (essence, frais de réception, locations etc ...)

Finalement, nous pouvons observer qu'ADN Ouest a pu maintenir un bon équilibre budgétaire tout en soutenant sa croissance territoriale dans un environnement économique inflationniste en produisant un résultat de 1 513 €.

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'année en report à nouveau.

### Synthèse de l'activité

	2023	2022	Évaluation	
Ressources associatives	1 139 177 €	1 047 951 €	+91 226 €	+8,7%
+ Recettes lucratives	145 512 €	99 590 €	+45 922 €	+46,1%
+ Autres produits de gestion	9 178 €	2 681 €	+6 497 €	+242,3%
<b>= RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 293 867 €</b>	<b>1 150 221 €</b>	<b>+143 646 €</b>	<b>+12,5%</b>
- Charges externes	-531 479 €	-426 667 €	-104 812 €	-24,6%
- Charges nettes de personnel	-726 793 €	-689 559 €	-37 234 €	-5,4%
- Autres charges de gestion	-4 315 €	-6 €	-4 309 €	
- Dépréciation des créances	-24 935 €	-27 130 €	+2 195 €	+8,1%
- Dotation amort. & provisions	-10 402 €	-4 092 €	-6 310 €	-154,2%
- Report en fonds dédiés	-2 000 €	0 €	-2 000 €	
<b>= CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 299 923 €</b>	<b>-1 147 456 €</b>	<b>-152 467 €</b>	<b>-13,3%</b>
<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-6 056 €</b>	<b>2 766 €</b>	<b>-8 822 €</b>	
<b>+/- RESULTAT FINANCIER</b> <small>intérêts, virements d'épargne</small>	<b>6 254 €</b>	<b>1 154 €</b>	<b>+5 100 €</b>	<b>+441,9%</b>
<b>+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL</b> <small>produits cf. exercices antérieurs</small>	<b>2 039 €</b>	<b>4 480 €</b>	<b>-2 441 €</b>	<b>-54,5%</b>
- Impôt sur les produits financiers	-724 €	-22 €	-702 €	
<b>= RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 513 €</b>	<b>8 378 €</b>	<b>-6 865 €</b>	<b>-81,9%</b>

Nous verrons sur le bilan 2024 l'impact de la fiscalisation sur une année complète. Il convient de maintenir l'effort sur la répartition cotisations / subvention en visant un idéal de 50/50 en lieu et place du 60/40.

Un effort particulier va être également mis en place quant au recouvrement des créances de cotisations ou de participations aux événements sur lesquels sont demandés une participation ( comme le Safari ).